

IDEE REÇUE N°1

On n'a pas besoin des archives pour militer !

Il est trop souvent admis que les luttes collectives sont un vecteur suffisant pour la transmission d'expériences. Soyons vigilants à l'égard de la mémoire ! Les archives sont à la fois essentielles à la compréhension des évolutions passées de la CGT et à la construction des transformations présentes et futures.

IDEE REÇUE N°2

Les archives, ça ne me concerne pas !

Quelle que soit mon activité militante, je reçois et produis des documents (papiers, e-mails, notes...), je suis concerné(e). L'archivage est aussi une responsabilité collective de toute l'organisation.

IDEE REÇUE N°3

Les archives sont uniquement des vieux papiers poussiéreux !

Mes documents dès que je les crée ou les reçois sont déjà des archives qu'ils soient sur papier, sur serveur, disque dur, clé USB etc.

IDEE REÇUE N°4

Avec l'informatique, il n'y aura plus de problème d'archivage !

Si l'information n'est pas organisée, elle sera inexploitable et deviendra une poubelle numérique. Il faut définir collectivement une politique d'archivage et de conservation pérenne.



ARCHIVER, POUR QUOI FAIRE ?

- Organiser la gestion des documents et disposer en permanence des informations utiles afin d'être plus efficace et de gagner du temps dans la gestion courante.

- Pour constituer des traces fiables de l'activité syndicale. Justifier des droits et des obligations, conserver à des fins de preuve.



- Sauvegarder la mémoire.

MAIS ALORS, LES ARCHIVES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Des documents écrits papier et informatiques (tracts, notes, rapports, PV de réunions, etc.) ;
- Des documents visuels (films, photos, affiches, etc.) ;
- Des documents sonores (cassettes, disques, CD, etc.) ;
- Les banderoles, drapeaux, badges et autocollants ainsi que d'autres matériels produits pour des actions syndicales.



ARCHIVER, CE N'EST PAS TOUT CONSERVER OU TOUT JETER ! C'EST SAVOIR TRIER A BON ESCIENT.

Le principe à la CGT : chaque structure de la CGT est responsable de la conservation et du classement des archives qu'elle produit.

Il n'est donc pas utile de conserver indéfiniment les documents produits par d'autres structures (confédération, fédérations etc.). Par contre, les dossiers de travail produits par ton organisation sont à conserver précieusement.



Elimination sauvage à la CGT.

L'IHS CGT peut vous conseiller ponctuellement dans vos démarches d'archivage. Dans ce sens, l'Institut organise chaque année à Courcelle un stage de formation syndicale de « *Sensibilisation aux archives* » pour permettre aux camarades intéressés par ces questions d'acquérir des méthodes de base à mettre rapidement en place dans leur structure.

Contact : Aurélie Mazet, responsable des archives confédérales, a.mazet@ihs.cgt.fr, 01 55 82 81 13.

Tu peux aussi te rapprocher du service d'archives public de ton département ou de ta ville pour demander des conseils et prévoir éventuellement un dépôt.

**BOURSES DU TRAVAIL
MENACEES,
ARCHIVES EN
DANGER !**



***Pour conserver notre mémoire,
sauvons nos archives syndicales !***

Les archives, une responsabilité pour l'avenir devenue un enjeu politique majeur

Une organisation qui ne conserve pas ses archives est vouée à l'amnésie. Les archives constituent le matériau indispensable pour écrire l'Histoire et la transmettre à la mémoire collective.

Sans archives, pas d'histoire ! Sans histoire, pas d'avenir !